

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 26 janvier 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Tarifs en baisse pour les abonnements téléphoniques mobiles

Le gouvernement a arrêté de nouveaux tarifs et redevances en matière de télécommunications.

> Pour les forfaits monétaires bloqués :

- un nouvel abonnement *Forfait 1000* est créé pour compléter la gamme des forfaits monétaires bloqués. Au même prix qu'une recharge Liberté, il offre des coûts de communications locales moins élevés (27 F HT/mn contre 42 F HT/mn pour Liberté) et un bonus de SMS inclus (10 SMS offerts).
- Le tarif des communications locales de l'ensemble des abonnements Forfaits Monétaires Bloqués est revu à la baisse et simplifié. Les bonus SMS seront également revus à la hausse.

> Pour les offres Mobilis :

- La durée minimale d'engagement passe de six à un mois pour toutes les offres permanentes Mobilis et ses services optionnels (Internet Mobile, Pack SMS, option IP Fixe).
- Les frais de mise en service et de changement de titulaire diminuent de moitié (de 2 900 francs HT à 1 500 francs HT). Les frais de mise en service d'options complémentaires deviennent gratuits (contre 2 900 F auparavant).
- Pour aider les abonnés à mieux maîtriser leur consommation, les abonnements Mobilis et leurs options complémentaires (Internet Mobile, Pack SMS...) bénéficieront d'un système d'alerte par SMS (première alerte à 50 % d'utilisation et seconde alerte à 100 % d'utilisation).

> Évolution de la gamme Packs SMS

Une nouvelle gamme de packs SMS est proposée en complément de certains forfaits (forfait horaire, forfait monétaire, abonnement data seul, abonnement mensuel de base, Forfait Horaire Flotte Mobile Entreprise).

	Abonnement Mensuel	
	Ancienne Gamme	Gamme révisée
PACK 40	300 F HT	300 F HT
PACK 100	600 F HT	533 F HT
PACK 200	1 000 F HT	952 F HT
PACK 200 + ILL S & WE	1 500 F HT	1 500 F HT

